

BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS



JUSQU'À
25 000 €
DE
SUBVENTION



SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE
LES RISQUES PROFESSIONNELS

 **l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

 **CRAMIF**

POURQUOI AGIR EN PRÉVENTION DANS LE BTP

Alors que le BTP représente 9% des salariés, il représente 12% des accidents du travail et plus de 14% de l'ensemble des décès liés au travail en France.



- de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur en lien avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **30 000** emplois à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



34%
Manutentions
manuelles



11%
Outillage à main



22%
Chutes
de hauteur et
de plain-pied

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP*
Plus de 100 millions d'€

COÛTS INDIRECTS

- Désorganisation et retard dans les travaux
- Coût de remplacement des salariés absents
- Difficulté à recruter

* Accidents du travail / Maladies professionnelles

VOUS AIDEZ À PRÉVENIR LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER



Investir dans la prévention peut représenter un coût important pour une petite entreprise.

C'est pourquoi l'Assurance Maladie – Risques professionnels vous propose des subventions pour :

- l'achat de matériels / équipements,
- le diagnostic des risques et la formation des salariés à la prévention.

Les Subventions Prévention TPE de votre secteur

L'aide **Bâtir +** pour réduire les risques de **chutes** et ceux liés aux **manutentions manuelles** et améliorer **l'hygiène et la sécurité** sur les chantiers.



L'aide **Échafaudage +** pour lutter contre les **chutes de hauteur** (le BTP concentre à lui seul 16% des accidents du travail de ce type).



Les aides **TMS Pros Diagnostic et TMS Pros Action** pour réduire les **troubles musculosquelettiques (TMS)**, qui représentent 87% des maladies professionnelles en France.



L'aide **Stop Amiante** pour réduire les risques d'exposition aux **fibres d'amiante**, responsable du plus grand nombre de maladies professionnelles après les TMS.



L'aide **Soudage + sûr** pour réduire les risques d'exposition aux **particules et gaz** contenus dans les fumées classées cancérogènes.





RENDEZ-VOUS SUR AMELI.FR/ENTREPRISE POUR OBTENIR VOTRE SUBVENTION PRÉVENTION TPE

01.

→ Demandez votre subvention

Pour cela, vous devez adresser le dossier complet de votre demande par courrier à votre caisse régionale.

02.

→ Confirmez votre demande de subvention

Après confirmation de votre caisse, envoyez le bon de commande sous deux mois.

03.

→ Recevez votre subvention

Vous recevrez votre subvention en une seule fois par virement bancaire après réception et vérification des justificatifs (factures, RIB, attestation de cotisations).

Les installations financées devront être conformes aux normes en vigueur ainsi qu'au cahier des charges défini par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

DES OUTILS
POUR ALLER
PLUS LOIN



Afin d'aider les petites entreprises à évaluer et mieux prévenir les risques auxquels elles sont confrontées, l'Assurance Maladie - Risques professionnels met à disposition des outils en ligne, programmes et solutions de prévention adaptés aux risques de son métier.

→ Plus d'infos sur ameli.fr/entreprise